

## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 25 mai 2016 à 20 heures

L'AN DEUX MIL SEIZE le VINGT-CINQ MAI à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle ROCHETEAU Lydie et ROINEAU Manon et Messieurs FORÊT Christophe, LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

**Absents excusés** : Madame LOVAT Cindy donne procuration à Madame BAILLY Aline  
Monsieur MARAIS Bruno donne procuration à Monsieur ANNE Régis  
Monsieur MARIE Philippe

**Secrétaire de Séance** : Madame RENAUD Brigitte

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2016.

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Modification du règlement du restaurant scolaire

Accord du conseil municipal.

### **APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Pour faire suite à la commission « Vie scolaire » du 24 mai 2016, la commission a décidé d'ajouter quelques points sur le règlement de la cantine scolaire pour la rentrée 2016-2017.

Après vote, 17 pour et 1 abstention (N. MOURIER), le conseil municipal approuve le nouveau règlement, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Maire précise que les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine, accompagnés du nouveau règlement, seront remis aux parents à partir de mi-juin.

### **PRÉSENTATION DU PROJET DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le plan projet réalisé par l'architecte est présenté à tous les conseillers.

Le Maire précise que la salle à manger a été agrandie pour pouvoir accueillir jusqu'à 210 enfants ; la cuisine sera conçue pour permettre la préparation sur place de repas avec des produits

locaux, en circuit court ; une salle à manger est prévue pour accueillir le personnel communal et les professeurs.

Une demande a également été faite auprès de Sarthe Habitat afin que les enfants de l'école privée traversent l'immeuble situé 15 rue du 11 novembre pour rejoindre le restaurant, demande acceptée.

L'architecte finalise le dossier afin de déposer le permis de construire le plus rapidement possible.

### **ACHAT PARCELLE F 663**

Afin d'agrandir le parking du cimetière, le conseil municipal décide l'achat de la parcelle cadastrée section F n°663 d'une surface de 1003 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur André CHOUANET, décédé.

Dans le cadre du règlement de la succession, tous les héritiers ont accepté l'offre de la commune, à savoir 3.30 € du m<sup>2</sup>, prix établi après consultation du service des Domaines, soit un total de 3 309.90 €, hors frais de notaire.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tous les documents afférents à ce dossier.

Concernant le cimetière, le Maire précise que le plan a été installé à l'entrée facilitant le repérage des concessions.

### **ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 191 (ancien restaurant)**

Le Maire rappelle que lors de sa précédente séance, le conseil municipal avait affirmé sa volonté de conserver le commerce du restaurant « Chez Pedro » et donc d'acquérir l'immeuble.

Conformément à la demande du conseil municipal, le Maire a consulté le service des domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe qui a fait parvenir un avis : « L'examen du marché local actuel et les caractéristiques du bien permettent de considérer le prix demandé de 55 000 € conforme aux tendances du marché, et donc acceptable ».

Le Maire propose une visite du bien afin de prendre la décision du montant de l'offre faite par la commune lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Visite le jeudi 2 juin 2016 à 19 heures.

### **AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL D'UN AGENT**

Une agent du service administratif sollicite de travailler à 90 % à compter du 26 mai 2016.

Son poste étant créé à temps complet, l'accord est soumis à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise que l'agent travaille à temps partiel du 26 mai 2016 au 31 décembre 2016 à raison de 90 %.

Le conseil municipal précise que cette décision favorable est accordée afin de permettre à l'agent de reprendre son activité après un arrêt maladie prolongé. Si la demande était renouvelée pour 2017, le conseil municipal émet d'ores et déjà des réserves pour des raisons de besoin du service. En effet, le poste occupé par l'agent nécessite un travail à temps complet et le travail à temps partiel perturbe beaucoup l'organisation du service.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Le Maire rappelle que le conseil communautaire, lors de la présentation des projets 2016 à la séance du 16 février 2016, a donné son aval pour travailler sur le projet de création d'un multi accueil sur le territoire Aune et Loir.

Pour élaborer le projet et solliciter les financements, notamment auprès de la CAF, la communauté de communes doit avoir la compétence pour un multi accueil, une compétence facultative.

Lors de sa séance du 10 mai 2016, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté de communes Aune et Loir et approuvé les modifications statutaires, compétence facultative « Petite enfance : investissement et fonctionnement d'un multi accueil ».

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'extension des compétences de la communauté de communes Aune et Loir,
- approuve les modifications statutaires, compétence facultative : « **Petite enfance : investissement et fonctionnement d'un multi accueil** »

## **AVIS SUR L'ARRÊTÉ PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR, DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN LUDOIS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PONTVALLAIN**

Le 30 mars 2016, après concertation avec les élus et consultation de la commission départementale de la coopération intercommunale, Madame la Préfète de la Sarthe a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma prévoit donc la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes Aune et Loir, de la communauté de communes du Bassin Ludois et de la communauté de communes du canton de Pontvallain.

Communauté de communes Aune et Loir :

- Aubigné- Racan
- Coulongé
- Mayet
- Sarcé
- Vaas
- Verneil-le-Chétif

Communauté de communes du Bassin Ludois :

- Chenu
- Dissé-sous-le-Lude
- La Bruère-sur-Loir
- La Chapelle-aux-Choux
- Le Lude
- Luché-Pringé
- Saint-Germain-d'Arcé
- Savigné-sous-le-Lude

Communauté de communes du canton de Pontvallain

- Cérans-Foulletourte
- Château-l'Hermitage
- La Fontaine-Saint-Martin
- Mansigné
- Oizé
- Pontvallain
- Requeil
- Saint-Jean-de-la-Motte
- Yvré-le-Polin

La fusion sera prononcée après accord des conseils municipaux qui devront également se prononcer sur le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'arrêté de périmètre.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2015 qui a émis un avis favorable sur le regroupement des communautés de communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du canton de Pontvallain tout en souhaitant que ce dernier soit intégré dans son intégralité,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète de la Sarthe qui est conforme à l'avis précédemment énoncé,

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du canton de Pontvallain.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES - SEGILOG**

Le Maire informe que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Société SEGILOG arrive à échéance le 14 juin 2016. Son renouvellement est proposé.

Ce contrat comprend :

- l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels ..... **3 915.00 € H.T. par an**
- la maintenance et la formation ..... **435.00 € H.T. par an**

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 15 juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer ce contrat, et tous les documents s'y rapportant.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE STATION D'ÉPURATION**

Afin de maintenir les équipements de la station d'épuration en bon état de fonctionnement, le Maire propose la signature d'un contrat de visites préventives de surveillance, d'assistance technique et de dépannage.

La société retenue est Jousse SAS de Mayenne (53100).

La convention a une durée de 3 ans.

- Forfait 1 visite annuelle	3 840.00 € HT par an
- Contrôle du système d'aération	1 995.00 € HT
- Service dépannage	
o Prise en charge – frais de déplacement	215.00 € HT
o L'heure de l'agent sur place	54.00 € HT

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce contrat de maintenance.

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2017**

Comme chaque année, il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2017.

Après tirage au sort, effectué sur la liste générale des électeurs de la commune, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2016, soit 2 pour la commune d'Aubigné-Racan, ont été désignés :

- n°1064 – Madame LELARGE Amélie
- n°0983 – Monsieur LAURENT Noam
- n°0287 – Monsieur CARTEREAU Daniel
- n°0269 – Monsieur CANHOYEA Benjamin
- n°1250 – Madame MÉNARD Roselyne épouse LEROUX
- n°0666 – Monsieur FORÊT Christophe

### **COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR**

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal de la réunion du bureau et du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aune et Loir du 10 mai 2016.

R. ANNE craint que la nouvelle gestion des aires des gens du voyage par le Syndicat Mixte ouvre la possibilité d'un agrandissement des aires.

Réponse : il existe un schéma départemental qui a défini des orientations d'occupation et il n'est pas prévu d'agrandir les aires dans le Sud Sarthe.

Le Maire précise qu'il rencontre M. COUNIL, Président du SMGV, qui vient visiter les aires le jeudi 26 mai 2016.

C. PICOULEAU demande si le nom de la future intercommunalité a été arrêté.

Réponse : non pas encore ; les conseillers municipaux devront se prononcer sur le nom, le siège et les compétences du nouvel établissement au plus tard le 26 décembre 2016.

Un espace Google va être ouvert pour permettre à la population de proposer un nom.

Le conseil municipal n'émet aucune autre remarque, ni question à ce sujet.

## **DIVERS**

- Journée Portes Ouvertes au centre d'incendie et de secours d'Aubigné / Vaas le dimanche 29 mai 2016 à partir de 9 h.
- Randonnée de la Bruère sur Loir le dimanche 5 juin 2016.
- M. LEGUET donne lecture de la carte postale des enfants de l'école publique qui sont allés à Batz-sur-Mer du 2 au 4 mai 2016.
- M. le Maire informe qu'il a reçu M. GUILMET accompagné de son avocat et d'un courtier financier afin de présenter le projet de construction d'une nouvelle superette. Y. LEHOUX interroge le Maire sur le devenir de l'ancien local des employés communaux et du matériel stocké à l'intérieur. M. le Maire précise que l'ancien local communal sera vendu et le matériel pourra être stocké dans l'ancienne caserne des pompiers. Considérant la situation du commerce à Aubigné, le conseil municipal est très favorable à l'aboutissement du projet de M. GUILMET.
- Le Maire exprime sa déception sur le manque de participation des conseillers aux manifestations.
- M. LEGUET informe que la fête de la musique sera organisée le vendredi 24 juin 2016 par la commune en partenariat avec l'ACAR qui assurera la restauration.
- Question de N. MOURIER sur la date d'ouverture de l'Agence Postale Communale : le vendredi 3 juin 2016.
- Le Maire précise que l'embauche d'un agent aux services techniques est prévue en juin pour renforcer les équipes pendant l'été.
- M. LEGUET informe que C. BAILLARD partira à la retraite le 30 juin prochain. Un vin d'honneur est organisé par la commune le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la salle des Tanneries. Une invitation sera envoyée.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **jeudi 30 juin 2016** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 25.

Le Maire : Philippe LEGUET

La secrétaire de séance : Brigitte RENAUD